

« Faire mal aux francophones pour le plaisir de leur faire mal »

MÉDECINE Alors que la Chambre examine « une solution durable », Catherine Fonck accuse la Flandre de refuser de voir la vérité

ENTRETIEN

C'est « le » grand jour (un de plus...) pour les adeptes du dossier fleuve sur les numéros Inami des étudiants en médecine. La ministre de Block, et avec elle tout le gouvernement fédéral, dépose en Commission de la Santé le projet de loi censé régler globalement toute cette problématique : fixation définitive du nombre de surnuméraires francophones, lissage négatif sur 15 ans, quota minimal pour les francophones, clef de répartition par communauté, etc. Alors que Charles Michel évoquait la semaine dernière une « solution durable pour la planification de l'offre médicale », la députée et chef de groupe CDH Catherine Fonck ne partage pas le même optimisme.

Vous ne décolérez pas face à ce projet, pourquoi ?

La situation est complètement

ubuesque. D'abord, parce que la ministre vient avec un projet de loi qui déshabille complètement la manière dont travaille la commission de planification. Alors que, jusqu'ici, cette commission croissait l'analyse des besoins avec le vécu des effectifs en présence pour fixer les quotas par communauté, cette fois la répartition entre francophones et néerlandophones se fera sur la base de la population Flandre-Wallonie et de la fréquentation des écoles de chaque communauté pour Bruxelles. Analyser les besoins de santé sur la base des écoles choisies par les 6-18 ans, ça n'a aucun sens et c'est injustifiable pour le Conseil d'État. Ça veut simplement dire que les quotas sont arbitraires et n'ont plus aucun lien avec les besoins de santé.

La loi règle aussi le lissage, un soulagement ?

On va lisser 1.531 surnuméraires francophones sur environ 15 ans. Cela représente 100 médecins en moins par an, donc un sous-quota par rapport aux besoins de santé réels alors que la commission de planification avait tenu compte de ces « extras ». Je peux comprendre le ressenti côté flamand mais ça ne justifie pas un sous-quota francophone alors que nos besoins ne sont, actuellement, pas remplis dans une série de spécialités et dans certaines régions. C'est d'autant moins compréhensible qu'à côté de cela on donne des numéros Inami sans formalité à des centaines de médecins étrangers.

Cet afflux de médecins étrangers, cela reste la question qui fâche ?

C'est une gifle pour les jeunes Belges - francophones et néerlandophones - que l'on prive d'accès à ces études. On ne peut pas continuer à justifier une limita-

tion de l'accès à la médecine alors même que l'on distribue des numéros aux médecins européens sans limite. À partir du moment où la Belgique considère qu'il est légitime de restreindre le libre choix, il est tout aussi légitime de restreindre la libre circulation. À l'inverse, si on ne peut pas restreindre la libre circulation des Européens, il est tout aussi illégitime de restreindre le libre choix pour les Belges. Je m'étonne d'entendre dans le gouvernement des discours contre les étrangers et dans le même temps favoriser l'accès des médecins étrangers. La logique qui sous-tend tout cela est surréaliste : on casse des étudiants belges mais on aspire des médecins étrangers. Les Flamands le savent mais ne veulent pas le voir. Ce dossier, c'est faire mal aux francophones pour le plaisir de leur faire mal. ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF